



Ville de Grenoble

Service Droits de voirie - Unité des marchés

Marchés de Grenoble

Avis de vacance des emplacements – 15 oct 2020

## Marché Villeneuve Jeudi après midi

### Etat des places disponibles :

4 emplacements de produits manufacturés  
Divers emplacements alimentaires

### La Commission des marchés a retenu comme produits prioritaires pour ce marché :

**Produits alimentaires** : Priorité au boucher, poissonnier, BOF. Pas de nouveau primeur.

**Produits non-alimentaires\*** : priorité ancienneté

*\*Les abonnements pour les produits manufacturés seront attribués au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou au 1<sup>er</sup> avril 2021 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de la réglementation en vigueur.*

### Pour candidater, merci de préciser dans votre demande :

- la place convoitée,
- les jours de présence souhaités,
- les produits que vous souhaitez vendre,
- vos coordonnées complètes.

Veuillez adresser votre demande avant le 15 décembre 2020:

par courrier :

Ville de Grenoble  
Service Droits de voirie - Unité des marchés  
11, boulevard Jean PAIN  
38021 GRENOBLE cedex 1

par mail :

[droits.voirie@grenoble.fr](mailto:droits.voirie@grenoble.fr)

(Pour tout renseignement : service des Marchés : 04 76 76 37 75)